

Bruxelles, le 16 mai 2022
(OR. fr)

9095/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0126(BUD)**

BUDGET 4

EXPOSÉ DES MOTIFS

Objet: Projet de budget rectificatif n° 3 au budget général 2022 : Financement du coût de l'accueil des personnes fuyant l'Ukraine : Position du Conseil du 16 mai 2022

I. INTRODUCTION

Le 22 avril 2022, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 au budget général 2022 concernant le financement du coût de l'accueil des personnes fuyant l'Ukraine¹.

L'objectif de cette proposition est de contribuer au financement, dans les États membres, des coûts de premier accueil et d'enregistrement des personnes qui fuient l'Ukraine comme conséquence de l'agression russe contre l'Ukraine.

¹ Doc. 8317/22.

II. CONCLUSION

Le 16 mai 2022, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 3 au budget général pour 2022, comme indiqué dans l'annexe technique figurant à l'addendum 1 du présent exposé des motifs.
